



Digne-les-Bains, le 22 février 2019

**Aménagement de la desserte de Digne-les-Bains**  
**Comité de pilotage – vendredi 22 février 2019**

Le comité de pilotage de l'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains s'est réuni en préfecture ce vendredi 22 février 2019, sous la présidence d'Olivier JACOB, préfet des Alpes de Haute-Provence, en présence des co-financeurs (Conseil régional, Conseil départemental), des parlementaires et élus locaux concernés.

La réunion de ce comité de pilotage constitue une étape importante dans la mise en œuvre du projet qui, en s'inscrivant dans une perspective de désenclavement de la ville préfecture et l'Est du département, constitue un enjeu territorial majeur. Les trois objectifs recherchés concernent le renforcement de la sécurité des usagers, la fiabilisation des temps de parcours, et l'amélioration du cadre de vie des riverains des communes traversées.

L'aménagement de la desserte de Digne-les-Bains entre les communes de Malijai (carrefour RD4/RN85) et de Digne-les-Bains (entrée Ouest, giratoire du Rocher coupé) se caractérise par un traitement sur place de la RN85, la création de quatre créneaux de dépassement, l'aménagement de quatre carrefours, dont deux giratoires au Chaffaut et à Aiglun, le regroupement de l'ensemble des accès directs à la voie de circulation, l'amélioration de la sécurité de l'ensemble du linéaire ainsi que la requalification urbaine de la traversée de Mallemoisson. Le coût de l'opération a été arrêté à 47,3 millions d'euros.

Ce projet est inscrit au contrat de plan État-Région (CPER) 2015-2020 pour un montant de 30 M€ réparti entre trois financeurs : l'État (12 M€, soit 40%), la Région (12 M€, soit 40%) et le Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence (6 M€, soit 20%).

Le solde du financement des travaux sera recherché prioritairement dans le prochain CPER.



Après une phase de concertation publique en 2015 et la réalisation d'études complémentaires, le dossier d'enquête publique a fait l'objet d'une concertation avec les associations de protection de l'environnement, les collectivités, les établissements publics et services de l'État intéressés par le projet. Il a ensuite été soumis à l'avis de l'Autorité environnementale (Ae) à l'été 2017.

La DREAL PACA, maître d'ouvrage de l'opération, a intégré les recommandations formulées par l'Ae le 25 octobre 2017 dans un mémoire joint au dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP). Cette procédure a reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 1er mai 2018. **La déclaration d'utilité publique a été prononcée par arrêté préfectoral du 5 septembre 2018.** Dans son prolongement, une enquête publique parcellaire, organisée entre le 12 novembre et le 14 décembre 2018, a également reçu un avis favorable du commissaire enquêteur le 16 février 2019.

### **Les premiers travaux débuteront à l'été 2019.**

Les membres du comité de pilotage se sont prononcés en faveur d'un ordonnancement des travaux priorisant les aménagements relatifs à la traversée de Mallemoisson. La deuxième tranche des travaux, et notamment l'aménagement des ronds-points d'Aiglun et du Chaffaut, est programmée à partir de 2020.

